



Commission de l'économie, de l'emploi et du tourisme

2142 - Autres associations à vocation touristique

**Association "RESOT" Alsace - Association
départementale du Club Vosgien**

Rapport n° CP/2011/478

Service gestionnaire :

Service développement économique et touristique - Cellule développement touristique

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général des subventions à diverses associations à vocation touristique.

Association RESOT Alsace -Réseau des Offices de Tourisme d'Alsace- Programme d'actions 2011

L'Association RESOT Alsace, dont le siège est à SELESTAT, est issue de la fusion intervenue en octobre 2006 de la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FROTSI) et des deux Unions Départementales (UDOTSI) du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Cette association fédère 61 structures, dont 49 offices de tourisme (OT) et 12 syndicats d'initiative (SI) alsaciens, qui représentent près de 220 salariés.

L'Association RESOT, dont l'effectif est de 6 agents, a arrêté son budget prévisionnel 2011 sur la base de ses missions statutaires et services qui se déclinent comme suit :

- * l'animation du réseau des OTSI
- * le système d'information touristique
- * la démarche Qualité
- * la formation professionnelle des OT.

Etabli sur la base des missions précitées, le budget prévisionnel 2011 s'élève à 523.100 € (contre 546.100 € en 2010).

La diminution enregistrée s'explique par des efforts importants de rationalisation des missions et services tout en gardant des objectifs de qualité.

Cofinancé par la Région et les deux Départements, le RESOT sollicite pour 2011 une participation départementale de 35.000 €, identique à celle de 2010.

Pour mémoire, la Région est sollicitée à hauteur de 315.500 € et le Département du Haut-Rhin pour 32.000 €.

Association Départementale du Club Vosgien - Demande de soutien départemental

Créé en 1870, le Club Vosgien a eu pour vocation première d'ouvrir le Massif Vosgien au tourisme pédestre en aménageant un réseau de sentiers et en apportant d'autres infrastructures, telles les tours d'observation. L'objectif fondateur reste l'aménagement et l'entretien des sentiers ainsi que le jalonnement des circuits pédestres.

D'autres activités se sont jointes à cette principale activité : une des plus importantes est l'organisation et l'encadrement des sorties (plus d'une centaine de randonnées figurent au programme annuel). Celles-ci vont de la simple promenade à la randonnée sportive.

Pour assurer la fonction première de l'association, plusieurs sorties « Travaux » figurent au programme : la création et l'entretien des sentiers, le balisage, la pose de panneaux indicateurs, la pose de poteaux directionnels, la création et l'entretien des abris pour randonneurs, des tables d'orientation...

Par ailleurs, dans le cadre de la mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), une convention de partenariat relative à l'échange et l'utilisation de données concernant les sentiers pédestres du Club Vosgien a été signée fin août 2010. La propriété intellectuelle dont bénéficie le Club Vosgien sur ses sentiers y est expressément reconnue. La convention traite des droits concédés au Département en termes de numérisation, d'usage et de reproduction des tracés et des signes des sentiers pédestres.

Les données numérisées permettront au Département de poursuivre la mise à jour du PDIPR. Dans le cadre de ce travail, le Club Vosgien s'engage à vérifier les informations sur le terrain et à les transmettre au Département afin que ce dernier puisse actualiser et compléter les informations numérisées.

Par ailleurs, le Club Vosgien portera assistance aux collectivités, notamment aux communes sollicitées par le Département dans le cadre de la refonte du PDIPR.

Les relevés en cours concernent les sentiers de grande randonnée représentant près de 700 kms d'itinéraires jalonnés et 120 communes traversées. A ce jour, les relevés effectués portent sur près de la moitié des communes concernées.

Le Département soutient financièrement l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin, qui regroupe 44 sections locales, à hauteur de 30.000 € pour l'entretien et le balisage des sentiers de randonnées pédestres du Bas-Rhin ainsi que pour sa mission d'accompagnement dans le cadre de la refonte du PDIPR.

Il est proposé de reconduire pour 2011 la subvention de 30.000 €.

La Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme s'est prononcée favorablement sur ces deux dossiers lors de sa réunion du 14 juin 2011.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15094	65-6574-94	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
15092	65-6574-738	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes :

- une subvention de 35.000 € à l'Association RESOT Alsace -Réseau des Offices de Tourisme d'Alsace- pour son programme d'actions 2011

- une subvention de 30.000 € à l'Association départementale du Club Vosgien pour son programme d'actions 2011.

Les modalités de versement de ces différentes subventions sont les suivantes :

- . un premier acompte de 50 % dès signature des conventions correspondantes*
- . le solde au 4e trimestre 2011.*

La commission permanente autorise par ailleurs son Président à signer les conventions de financement afférentes, conformes au modèle annexé au règlement financier départemental.

Strasbourg, le 20/06/11

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL